#### RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

\_\_\_\_

Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement (MITTD)

# Agence nationale de Sécurité routière (ANASER)

AVIS GÉNÉRAL DE PASSATION DES MARCHÉS (AGPM)

**GESTION: 2023** 

- 1. La Direction générale de l'Agence nationale de Sécurité routière (ANASER), agissant au nom et pour le compte de l'Etat, exécute, au titre de la Gestion 2023, dans le cadre du Budget de Fonctionnement et du Budget Consolidé d'Investissement (BCI), du Fonds d'entretien routier Autonome (FERA), du Fonds de Développement des Transports terrestres et des projets et/ ou programmes sur financement des Partenaires Techniques et Financiers au développement, un programme de passation de marchés publics.
- Les acquisitions, par voie d'appels d'offres et de Demande de Renseignements et de Prix concernent les domaines suivants:
  - A TRAVAUX
  - Travaux de construction du siège de l'ANASER
  - Câblage électrique, téléphonique et informatique du siège de l'ANASER.

#### **B - FOURNITURES**

- Mobilier et matériel de bureau ;
- Fournitures de bureau et consommables informatiques ;
- Ordinateurs et accessoires;
- Matériel de transport et de service ;
- Matériel et outillages techniques ;
- Matériel et produits d'entretien ;
- Acquisition de terminaux de collecte de données (pour un maillage du territoire national);
- Acquisition de matériels et équipement de sécurité routière (manèges, triangles, plans de circulation) situées dans les Pôles;
- Acquisition de matériel de communication et de visioconférence.

### C - PRESTATION INTELLECTUELLES /SERVICES DE CONSULTANTS

- Recrutement cabinet ou consultant pour diverses prestations;
- Etudes architecturales et suivi des travaux ;
- Audits financiers, organisationnels et d'impact environnemental;
- Étude, recherche et développement.

## D - AUTRES SERVICES

- Entretien et maintenance de véhicules ;
- Entretien et maintenance de matériel informatique et de reprographie;
- Entretien et maintenance de matériel de climatisation ;
- Entretien et maintenance matériel et mobilier de bureau;
- Entretien et nettoiement des locaux ;
- Frais d'Impression et de publicité;

- Services extérieurs de gardiennage;
- Réception et hébergement ;
- Organisation et participations aux conférences, congrès, séminaires et ateliers.
- 3. Les avis spécifiques de passation de marché seront publiés, à partir de janvier 2023, dans un journal quotidien de large diffusion, et sur le site web www.marchespublics.sn.
- Les marchés seront passés conformément aux dispositions du décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés Publics.
- 5. Les soumissionnaires potentiels : i) entrepreneurs de travaux, ii) fournisseurs de biens & d'équipements, iii) prestataires de services intellectuels (consultants), qualifiés et satisfaisant aux critères d'éligibilité, sont priés de manifester leur intérêt en envoyant, leur dossier de candidature comportant leurs références à l'adresse ci-après :

Adresse postale : Cellule de passation des marchés de l'Agence nationale de Sécurité routière (ANASER) Lot B N°34, Mermoz Pyrotechnie VDN - Boîte Postale n° : 25545 Tél : + 221 33 924 2424 /77 608 77 28 | E-mail: ibrahima.diatta@anaser.sn/ibradiatta71@gmail.com

6. Toute demande de renseignement complémentaire devra être envoyée à l'adresse susmentionnée.

Directeur général de l'ANASER

Cheikhou Oumar GAYE